

DECLARATION SUPPLEMENTAIRE – TLPE 2019

BOURGES PLUS
 Service Urbanisme Projets
 23/31 bd Foch
 CS 20321
 18023 BOURGES Cedex

SUPPRESSION DE DISPOSITIFS

Date de création / suppression ¹	adresse du support	nature du support ²	Dimension du support en mètre			nombre de supports ³
			Largeur(a)	Hauteur (b)	Surface ⁴ (a x b)m ²	

N/ de dossier: 2260

Nom, prénom ou raison sociale du déclarant : PEGASE ET L'ODYSSEE DU SAVOIR

Adresse du commerce 19 rue Jean Jaurès à Bourges

SIGNATURE

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ces documents

NOM Prénom
 QUALITE

Fait à, le
 Signature

**A retourner dans les 2 mois suivant la modification du support
 Accompagné des pièces justificatives (photographies, plans, factures)**

¹ Rayer la mention inutile.

Si le support est créé après le 1^{er} janvier 2016, la taxation commence le 1er jour du mois suivant, si le support est supprimé après 1^{er} janvier 2016 la taxation cesse le premier jour du mois suivant.

² Enseigne, lettrage, vitrophanie, store, bannière rétractable, banderole, kakémono, bâche, oriflamme, drapeau, totem, enseigne panneau, dispositif sur clôture.

³ Si vous exploitez plusieurs dispositifs identiques sur la même unité foncière au profit d'une même activité ou si le support contient plusieurs affiches, veuillez en indiquer le nombre.

⁴ La taxe s'applique par mètre carré et par an à la superficie utile des supports taxables. Les surfaces obtenues sont des nombres avec 2 chiffres après la virgule, elles sont arrondies au dixième de m² près. Pour les enseignes, il convient de retenir la somme des superficies des enseignes apposées sur une même unité foncière dépendances comprises, au profit d'une même activité.